



# ***COUPE DU LOIRET 2018 2019***

## **Table des matières**

<b>1 - PRESENTATION .....</b>	<b>page 3</b>
<b>2 - PRINCIPE DE LA COUPE DU LOIRET.....</b>	<b>page 3</b>
<b>3 - CATEGORIES, DUREES ET DISTANCES DE COURSE .....</b>	<b>page 4</b>
<b>4 - CLASSEMENT DE LA SELECTION DU NATIONAL .....</b>	<b>page 5</b>
<b>5 - CLASSEMENT DE LA COUPE DU LOIRET.....</b>	<b>page 5</b>
<b>6 - CHRONOMETRAGE .....</b>	<b>page 6</b>
<b>7 - GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS .....</b>	<b>page 6</b>
<b>8 - PODIUMS ET RECOMPENSES .....</b>	<b>page 6</b>
<b>9 - REUNION DE SELECTION POUR LE NATIONAL.....</b>	<b>page 7</b>
<b>10 - INSCRIPTIONS .....</b>	<b>page 7</b>
<b>11 - ASSURANCE .....</b>	<b>page 8</b>
<b>12 - ACCUEIL .....</b>	<b>page 8</b>
<b>13 - CATEGORIES D'AGES, DOUBLE LICENCE, PENALITES et SECURITE.....</b>	<b>page 8</b>
<b>14 - COMMISSION VTT UFOLEP 45.....</b>	<b>page 8</b>
<b>15 - VALIDATION DU REGLEMENT.....</b>	<b>page 8</b>

# REGLEMENT

## (Affichage obligatoire sur chaque course)

### 1. PRESENTATION

La commission VTT Ufolep du Loiret propose pour 2018/2019 :

- 1.1. **Le Championnat Départemental Cross-country sera calculé sur les 3 meilleures courses des manche de « La Coupe départementale du Loiret - XC VTT »**
- 1.2. **La Coupe du Loiret regroupant 5 épreuves VTT XC qui désignera les vainqueurs de celle-ci. (total des points de toutes les manches dont le départemental, Hors Régional).**
  - 1<sup>ème</sup> Manche le 14/10/2018 Aux Bordes - RMBB
  - 2<sup>ème</sup> Manche le 3/03/2019 à Montereau - ASCO VTT
  - 3<sup>ème</sup> Manche le 17/03/2019 à Ferrières en Gâtinais - ESG VTT
  - 4<sup>ème</sup> Manche le 31/03/2019 à Ménéstreau En Villette - ASMV VTT
  - 5<sup>ème</sup> Manche le 28/04/2019 à Saran - USM Saran VTT

**Le Régional VTT aura lieu le 12 mai 2019 ? à (36) organisateur**

Le départ des manches est fixé entre **10h et 11h** sauf contrainte exigée par la commune d'accueil.

**Le déroulement de la course de la coupe du Loiret (grille de départ, arrêt...)** est réalisé selon les contraintes d'organisation dont notamment le nombre d'engagés et les conditions météorologiques.

**Le déroulement des XC est réalisé selon le règlement National : mise en grille et départ par catégorie d'âge, arrêt selon le temps max du 1<sup>er</sup> coureur Ufolep de la catégorie d'âge.**

**Le Championnat National VTT aura lieu les 8 et 9 juin 2019 à La Mothe St Heray (79)  
Accueil et reconnaissance le 7 juin 2019.**

### 2. PRINCIPE DE LA COUPE DU LOIRET - hors championnats

**Etre licencié UFOLEP** (tous départements et mention activité « VTT compétition » précisée sur la licence). La demande de carte « Compétiteur VTT » est obligatoire pour la pratique de toutes les activités VTT de compétition à l'UFOLEP. **La demande doit être adressée à la commission départementale lors de la demande de licence.**

Chaque épreuve est une compétition individuelle s'effectuant sur un ou deux parcours (course « Jeunes » et course « Adultes ») et tracés sur un territoire naturel. Les portions goudronnées (- de 10%) ou nécessitant un portage sont à éviter.

Toute reconnaissance des parcours en dehors du jour de course devra être demandée auprès de chaque Organisateur (port du casque obligatoire).

### 3. CATEGORIES, DUREES ET DISTANCES DE COURSE

(cf. règlement Championnat national UFOLEP VTT- XCOUNTRY présent sur le site de la **Commission Nationale Activités Cyclistes** - [www.cyclisme-ufolep.org](http://www.cyclisme-ufolep.org) - **fiche 3** à l'exception de la catégorie « sport adapté »)

**Important !** Le règlement National VTT précise dans sa fiche 3 que l'année de référence retenue pour déterminer la catégorie d'âge est celle du Championnat National. Ainsi, pour la **saison 2018-2019, l'année de référence est 2019**. Pour exemple, un jeune né en 2006 (12 ans en 2018) sera inscrit en catégorie 13-14 ans/Minine (13 ans en 2019) et ce, dès le premier XC. Le calcul de la catégorie d'âge est automatique lors de l'inscription des compétiteurs sur le site de Chronoteam.

**Certificat de surclassement préconisé de septembre à décembre 2018 pour les jeunes de 2006 et 2004 et les jeunes de 2008 pourront débiter les épreuves dès 2018 (sans délivrance de certificat de surclassement) + épreuves dominicales.** Mention à préciser « certificat de simple surclassement pour l'activité VTT en compétition ».

Les épreuves de la Coupe du Loiret XC sont ouvertes à tous les vététistes licenciés ou non sous réserve de présenter un certificat médical. **Les vtt électriques sont interdits pour les courses du challenge.**

Catégorie Ufolep Tranche d'âges	Années De Naissance  (cf. règlement National)	Dénivelé maximal cumulé	Durée Maximale (premier Ufo- lep tous dé- partements confondus)	Boucle / distance totale maxi pré- conisée
11-12 ans	2008 et 2007	150 m maxi	35 minutes	2 km / 7 km
13-14 ans	2006 et 2005	250 m	45 minutes	4 km / 9 km
15-16 ans	2004 et 2003	500 m	1 Heure	4 ou 6 km / 18 km
17-19 ans	2000 à 2001	750 m	1H30 mn	6 km / 24 km
20-29 ans	1990 à 1999	1000 m	1H45 mn	6 km / 30 km
30-39 ans	1980 à 1989	1000 m	1H45 mn	6 km / 30 km
40-49 ans	1970 à 1979	1000 m	1H45 mn	6 km / 30 km
50-59 ans	1960 à 1969	750 m	1H30 mn	6 km / 24 km
60 ans et +	1959 et avant	750 m	1H30 mn	6 km / 24 km
Catégorie Ufolep Tranche d'âges	Années De Naissance  (cf. règlement National)	Dénivelé maximal cumulé	Durée Maximale (premier Ufo- lep tous dé- partements	Boucle / distance totale maxi pré- conisée

			confondus)	
Féminines 17-29 ans	1990 à 2002	750 m	1H30 mn	6 km / 24 km
Féminines 30-39 ans	1980 à 1989	750 m	1H30 mn	6 km / 24 km
Féminines 40 ans et +	1979 et avant	750 m	1H30 mn	6 km / 24 km
Tandems hommes 17 ans et +	avant 2002	750 m	1H45 mn	6 km / 24 km
Tandems Mixte 17 ans et +	avant 2002	750 m	1H45 mn	6 km / 24 km
Sport adapté 17 ans et +	avant 2002	750 m	1H45 mn	6 km / 24 km

#### 4. CLASSEMENT ET SELECTION DU CHAMPIONNAT NATIONAL

4.1. Peuvent participer au classement de la sélection au NATIONAL uniquement les licenciés Ufolep Loiret ayant obtenu la carte compétiteur VTT (cf Conditions règlement VTT National - fiche N°3 du règlement national VTT). Les clubs doivent s'assurer des conditions d'accès à la carte compétiteur pour leurs licenciés doubles affiliés et ce avant chaque compétition.

4.2. Les 1<sup>ers</sup> de chaque catégorie au Championnat Départemental seront déclarés « Champions Départementaux XC VTT du Loiret 2019 » et obtiendront la première place des sélectionnés du LOIRET au National sous réserve de respecter les critères de sélection définis dans le règlement NATIONAL.

4.3. Les participations au Championnat Départemental et au Championnat Régional sont obligatoires pour l'inscription au National. Toutes les dérogations devront être validées par le comité départemental (1 seule dérogation possible pour les 2 !).

4.4. Les 3 meilleures courses seront prises en compte pour la Sélection au National. Le classement des sélectionnés (position sur les lignes de départ) au National sera effectué sur le total des points des 3 meilleures courses (classement uniquement Ufolep 45). En cas d'égalité de points, le total des points de la coupe du Loiret départagera les ex-aequo.

4.5 Les doubles licenciés (à l'exception des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cat. route de + 50 pts) ayant obtenu une carte compétiteur VTT peuvent participer au championnat National (au moment de la demande de carte compétiteur).

#### 5. CLASSEMENT DE LA COUPE DU LOIRET

5.1. Peuvent concourir aux épreuves de la coupe XC du Loiret tous les licenciés Ufolep de tous départements.

5.2. Classement de la Coupe du Loiret = somme des points de toutes les manches (dont le départemental).

5.3. Classement du championnat départemental = somme 3 meilleures courses sur 5.

5.4. Le régional n'est pas pris en compte dans le classement.

## 6. CHRONOMETRAGE

- 6.1. Les classements sont assurés par CHRONOTEAM qui sera en charge de vérifier les pré-inscriptions sur la base du fichier des adhérents Ufolep VTT transmis par le délégué régional (affiligue).
- 6.2. Les pré-inscriptions et inscriptions sur place sont gérées par Chronoteam.
- 6.3. Les inscriptions internet, non réglées, ne sont pas prises en compte.
- 6.4. Deux classements seront mis en ligne sur le site de Chronoteam après chaque épreuve : Classement de la Coupe du Loiret et celui du NATIONAL (licenciés Loiret ayant une carte compétiteur uniquement).

## 7. GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS

GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS (pour chaque Catégorie)				
Place	points	Place	points	Place
1	90	4	75	7
2	85	5	71	8
3	80	6	68	...

**Abandon** = concurrent(e) qui a pris le départ (**appel sur la grille !**) et qui a réalisé **moins d'un tour**. Ce(tte) concurrent(e) doit se présenter obligatoirement à la table de chronométrage.  
**Nombre de point = 50**

**Forfait** = concurrent(e) préinscrit(e) absent(e) le jour de la course **ou** Abandon qui ne s'est pas signalé à la table de chronométrage.

**Forfait ou non participation à une manche = 0 point.**

**Organisateur** : Les bénévoles participants à l'organisation et concourant pour la Coupe du Loiret seront inscrits sur la liste des participants (avec un numéro de plaque VTT / série 500) au plus tard 24 heures avant la course (responsabilité du président de club et sous le contrôle de la commission).

## 8. PODIUMS ET RECOMPENSES

- 8.1. Un support pour affichage des classements finaux et remise des récompenses.
- 8.2. Un classement concernant uniquement les **licenciés Ufolep** par course (Jeunes/Adultes) et par catégorie.
- 8.3. Un classement Départemental pour les licenciés du LOIRET

- 8.4. Tout autre classement sera laissé à la libre appréciation du club organisateur.
- 8.5. **Les récompenses du championnat départemental seront remises uniquement aux coureurs présents lors de la dernière manche de la Coupe du Loiret** (fournis par le CD Ufolep 45).
- 8.6. Les lots en espèces sont strictement interdits.

## 9. REUNION DE SELECTION POUR LE NATIONAL

- 9.1. Les représentants du Comité Loiret pour le National sont **Jean-Marc PAVY et Thierry MERCIER**.
- 9.2. Une réunion aura lieu avec tous les clubs du Loiret afin d'établir la liste des sélectionnés (remplaçants compris). La date est fixée au **à préciser (Saran) à 19h, local VTT**.
- Chaque compétiteur éligible devra faire connaître son desiderata d'engagement ou non au National, soit à son représentant de club qui sera présent à la réunion, soit à un membre de la commission.
- 9.3. Une caution de 80 euros par maillot « Loiret » sera demandée à chaque Président de club. Elle sera restituée dès retour du maillot (propre).

## 10. INSCRIPTIONS

### **10.1. Précisions obligatoires dans le bulletin d'inscription:**

- l'adresse du site chronoteam pour les préinscriptions obligatoires sur le site [www.chronoteam.org](http://www.chronoteam.org)
- le logo officiel Ufolep « tous les sports autrement »
- le titre : Coupe Départementale XC VTT du Loiret **2019**
- le n° de la manche du championnat
- une autorisation parentale manuscrite pour les compétiteurs mineurs non licenciés (en plus du certificat médical)
- la mention : «l'inscription vaut acceptation entière de ce règlement»

### **10.2. Tarifs des engagements**

Adultes licenciés Ufolep : avant l'épreuve : **9 €**, au poteau : **12 €**

Jeunes licenciés Ufolep 11-12 ans, 13-14 ans et 15-16 ans : avant l'épreuve : **6 €**, au poteau : **9 €**

Non-licenciés Ufolep : avant l'épreuve : **12€**, au poteau : **15 €**.

**Jeunes Non licenciés 11-12 ans, 13-14 ans et 15-16 ans : avant l'épreuve : 9 €, au poteau : 12 €**

Certificat médical d'aptitude à la pratique du vtt en compétition en cours de validité (1 an, cf. article L231-3 du code du sport).

**10.3.** Chronoteam n'est pas responsable du contrôle des licences et certificats médicaux des inscrits.

**10.4.** Un exemplaire du bulletin doit être transmis à Chronoteam pour mise en ligne (téléchargement) 1 mois avant l'épreuve.

**10.5.** Les préinscriptions sont réalisées sur le site [www.chronoteam.org](http://www.chronoteam.org). **Des frais de gestion d'inscription sont fixés à 0.5 € par inscription** (paiement par CB, virement ou par chèque).

## 11. ASSURANCE

Chaque organisateur s'engage à contracter les assurances nécessaires.

## 12. ACCUEIL

Les organisateurs doivent proposer :

12.1. Une identification des zones de départ et d'arrivée avec lignes de catégories.

12.2. Un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée

Les organisateurs peuvent proposer, sous réserve d'avoir identifié le potentiel de compétiteurs intéressés, **une course distincte** des autres courses pour les **Vélos à Assistance Electrique en mode découverte** avec classement mais sans lots et titre. (Avec une limite d'âge ; « autorisée au + de 40 ans », sans distinction de sexe)

## 13. CATEGORIES D'AGES, DOUBLE LICENCE, PENALITES et SECURITE

- Se référer au règlement National - site [www.ufolep-cyclisme.org](http://www.ufolep-cyclisme.org)
- **Guidon bouché (contrôlé lors de la mise en grille)**
- **Contrôle de la mise en grille par l'organisateur**
- **Assistante technique, uniquement dans une zone réservée et exclusive au compétiteur.**

## 14 - COMMISSION TECHNIQUE VTT UFOLEP 45

14.1. **Composition de la commission (adhésion Ufolep obligatoire)**

**Alexandre GARZANDAT (référént Commission Technique Sportive Départementale)**

Benjamin BRAULT

**Matthieu VATAN**

Thierry MERCIER

Jean-Marc PAVY (représentant Loiret pour le National)

**Patrice ESNAULT**

14.2. **Rôle et missions de la commission**

- arbitrage en cas de litige
- mise en place d'une équipe d'audit avant chaque course
- faire un tour de repérage du circuit pour noter d'éventuels dysfonctionnements
- faire respecter le règlement

## 15 - VALIDATION DU REGLEMENT - UFOLEP/CLUBS LOIRET-

- Comité Départemental/**Gilles BARTHOLOMEUS (Elu CD)**
- Les présidents des clubs du Loiret : validation tacite en l'absence de réponse (liste mise à jour en 2018)- [gilles.bartholomeus@sfr.fr](mailto:gilles.bartholomeus@sfr.fr) 06 88 73 40 09)
- Le Président de l'association Chronoteam (Sébastien COLIN)